

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie  
De Vaucluse  
49, rue Thiers  
84097 AVIGNON CEDEX 04

Le 01 avril 2026

**Objet : Fermeture de classes**

Monsieur le Directeur académique,

En ma qualité de future déléguée aux affaires scolaires de la commune d'Apt, nous souhaitons appeler très solennellement votre attention sur les fermetures de classes envisagées pour la rentrée 2026 au sein des écoles Jean Giono et Saint-Exupéry.

La commune d'Apt conteste ces décisions, non par principe, mais parce qu'elles auraient, dans le contexte local qui est le nôtre, des conséquences directes, concrètes et particulièrement préjudiciables pour les élèves, les équipes éducatives et les familles.

S'agissant de l'école Jean Giono, les éléments qui nous ont été transmis montrent que la fermeture envisagée ne peut être justifiée par une lecture uniquement comptable de la situation. L'école compte actuellement 161 élèves, avec une prévision de 158 élèves à la rentrée, portée à 160 avec les arrivées annoncées en ULIS. La suppression d'une classe conduirait ainsi à un passage de 8 à 7 classes, soit une augmentation de la moyenne de 20 à 23 élèves par classe.

Au-delà de cette hausse mécanique, c'est surtout la composition des effectifs qui appelle la plus grande vigilance. Les projections font état de 12 élèves relevant du dispositif ULIS, dont 6 en CE2, 1 en CM1 et 3 en CM2, auxquels s'ajoutent 2 nouvelles arrivées annoncées. Il est également signalé 6 redoublants en CP. Dans ces conditions, la question n'est pas celle d'un simple ratio d'effectifs, mais bien celle de la capacité réelle de l'école à maintenir un accompagnement pédagogique adapté à des élèves qui présentent, pour un grand nombre d'entre eux, des besoins renforcés.

Cet impératif est d'autant plus fort que l'école Jean Giono présente un indice de position sociale particulièrement bas. Selon les éléments dont nous disposons, l'IPS de l'école s'établit à 85,2, à comparer à une moyenne départementale de 99,7, soit un écart défavorable de 14,5 points. Un tel niveau traduit l'accueil d'un public socialement plus fragile que la moyenne départementale. Dans ce contexte, la réduction des moyens humains disponibles serait en contradiction manifeste avec l'objectif de compensation des inégalités scolaires. À cela s'ajoutent des résultats aux évaluations nationales déjà fragiles, qui devraient au contraire conduire à conforter l'encadrement pédagogique plutôt qu'à l'affaiblir.

S'agissant de l'école Saint-Exupéry, la situation doit également être appréciée à l'aune de la réalité sociale et territoriale du secteur. L'école est implantée dans le quartier Centre ancien – Saint Michel, identifié comme quartier prioritaire de la politique de la ville, lequel regroupe 3 084 habitants à l'échelle communale. Elle accueille en outre une classe UP2A, ce qui témoigne là encore de besoins éducatifs spécifiques nécessitant stabilité, disponibilité et attention renforcée.

Dans un tel environnement, l'école constitue bien davantage qu'un simple lieu d'enseignement : elle est un repère de proximité, un facteur de stabilité pour les familles et un maillon essentiel de la cohésion du quartier. Toute fermeture de classe y serait nécessairement perçue comme un recul du service public éducatif dans un secteur qui, au contraire, devrait bénéficier d'une vigilance particulière.

Ainsi, dans les deux situations, il apparaît que les décisions envisagées reposent sur une appréciation insuffisamment qualitative des réalités de terrain. La seule baisse ou stabilité apparente des effectifs ne saurait suffire à justifier une fermeture lorsque les écoles concernées cumulent fragilité sociale, besoins éducatifs spécifiques, accompagnements renforcés et enjeux territoriaux majeurs.

La commune d'Apt vous demande donc respectueusement un réexamen de ces deux mesures et le maintien des classes concernées pour la rentrée 2026.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout échange utile, ainsi que pour vous transmettre l'ensemble des éléments complémentaires permettant une appréciation complète et fidèle de la situation de ces deux écoles.

Ce courrier est cosigné par Mme Inès Maystre, conseillère municipale, qui sera très prochainement investie de la délégation aux affaires scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma considération respectueuse.

**Inès MAYSTRE**



**Jean AILLAUD**

Maire d'Apt

